# 2018 - l'année de l'évaluation Point sur le suivi de la mise en œuvre du SCoT

17 octobre 2017

#### Comité syndical de l'EP SCoT

Lieu : Département de l'Isère



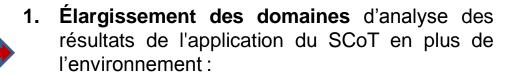


#### Rappel du cadre réglementaire du suivi de la mise en œuvre de SCoT

# Selon le R122.2 du CU (décret 2005)

- « Le Schéma fera l'objet d'une analyse de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de son approbation ».
- L'objet était de mesurer le respect par la mise en œuvre du SCoT des objectifs vis-à-vis de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.

#### Deux changements issus de la loi ENE :



- + transports et déplacements
- + maîtrise de la consommation d'espaces
- + implantation commerciale
- 2. La loi ramène à 6 ans (soit le 21 décembre 2018) le délai au terme duquel l'EP SCoT doit délibérer, sur la base de cette analyse, sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT

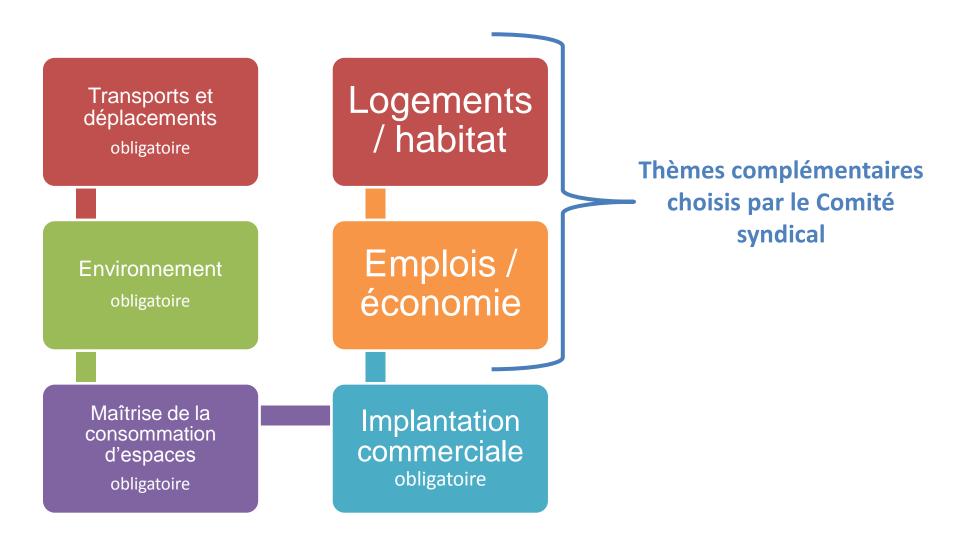


« Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement [...].

A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. »



Thèmes choisis par le Comité syndical lors de l'élaboration du SCoT pour en mesurer la mise en œuvre





Point de départ a minima: les « questions évaluatives » liées aux orientations fondamentales du SCoT et non une observation exhaustive des dynamiques

territoriales

Des questions auxquelles le suivi doit répondre pour mesurer les effets du SCoT à l'échéance de 6 ans 1. Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?

2.S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?

3.L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

Nécessité d'intégrer les évolutions contextuelles : loi NOTRe, PLUi, SLGRI / PPRI, relation avec les territoires voisins, démographie-vieillissement, climat, développement économique et commercial...

5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ?

6.Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?



#### Les objectifs : faire coïncider obligations réglementaires et attendus

# Obligations réglementaires

- Etablir un bilan à 6 ans des résultats de l'application du SCoT
- Evaluer la mise en œuvre : atteinte des objectifs, incidences tant positives que négatives
- Aider à statuer sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT

# Attendus pour suivre les évolutions et mesurer les écarts

- Appréhender les évolutions de contexte et mesurer les évolutions en cours sur le territoire > aider à éclairer le fonctionnement inter-territoires de la GREG
- Evaluer si ces évolutions répondent aux orientations et objectifs affichés par le SCoT
- Capitaliser les expériences des collectivités
- Identifier les principales difficultés liées à la mise en œuvre du SCoT... pour chercher à les résoudre dans le cadre du document SCoT mais aussi des politiques publiques locales

# Attendus pour faciliter la mise en œuvre

- Aider à préparer les évolutions, si nécessaire, des orientations et objectifs du SCoT
- Aider à préparer les évolutions, si nécessaire, des politiques publiques d'accompagnement du SCoT



#### Un calendrier forcément mobilisateur : propositions de programme pour 2018

Établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT >> en séminaires SCoT

Préparation : GPS (techniciens des EPCI, DDT), élu référente de la commission évaluation et bureau

#### 1<sup>er</sup> trimestre

#### **Mars**

- >Foncier, consommation d'espace et intensification
- >Production de logements et diversité du parc

#### 2<sup>nd</sup> trimestre

#### Avril /mai:

>Equilibre des territoires : habitat / emploi / déplacement / commerce

#### Mai / juin :

- >Cadre de vie
- >Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces

#### Juillet:

Attractivité / Evolution du système de développement économique territorial

#### 2<sup>nd</sup> semestre

Le partage avec les acteurs du territoire

Inclure au

1er semestre?

**GREG?** 

> EPCI

- PPA (dont Etat, Département, Région, chambres consulaires, ...)
- > Territoires voisins
- Universités
- Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM...

Prévoir l'organisation de temps forts avec les acteurs du territoire ?

Prévoir une publication ?

## Prévoir l'accompagnement :

- ➤ Agence d'urbanisme
- ➤ Mobilisation d'un prestataire externe (universitaire, BET...): pour apporter un regard extérieur, appuyer sur la dimension pédagogique, sur l'animation, sur l'«esprit controverse»
- Conseil de développement